

Les poissons migrateurs

Les poissons grands migrateurs partagent leur vie entre rivière et mer : les salmonidés comme le saumon et la truite de mer ainsi que les lamproies, se reproduisent en rivière et vont grossir en mer. C'est l'inverse pour l'anguille. La truite fario, petit migrateur, effectue la totalité de son cycle en rivière, mais se déplace sur des distances parfois importantes, notamment entre cours principal et affluent.

Pour leur survie ces poissons doivent pouvoir descendre et remonter librement les cours d'eau, sans rencontrer d'obstacle. Ils doivent également disposer de belles zones peu profondes, à fond de cailloux et graviers pour leur reproduction.

Les salmonidés sont particulièrement dépendants des conditions de courant et de granulométrie. Les zones vitales de reproduction et de production de juvéniles sont des zones peu profondes (20 à 60 cm), à courant vif (30 à 50 cm / seconde) à fond de cailloux ou de graviers, assurant de bonnes conditions d'oxygénation pendant la vie embryonnaire et les premiers stades de développement.

Les populations de poissons migrateurs sont très déficitaires en Haute-Normandie

Actuellement, en Haute-Normandie, les habitats de production en rivière sont d'assez bonne qualité, mais ils ne sont pas utilisés, à défaut d'être accessibles aux poissons. Ceux-ci sont bloqués par de nombreux obstacles : vannages, seuils, buses à l'embouchure des cours d'eau côtiers ; d'où une production piscicole anormalement faible.

Quel est l'état actuel des peuplements ?

■ Saumon et truite de mer

Seuls les bassins de l'Arques (Eaulne, Béthune et Varenne) et de la Bresle, soit deux bassins sur 10, sont relativement bien fréquentés par la truite de mer et le saumon. Pour les 8 autres bassins, la libre circulation est empêchée par des buses et barrages.

■ Anguille

Elle est présente dans l'ensemble des cours d'eau de la région, mais en densité moyenne à faible en Seine-Maritime, faible à très faible dans l'Eure. Les densités sont toujours supérieures à l'aval des cours et faibles à nulles en amont, essentiellement en raison du cloisonnement par les barrages.

■ Truite fario

Il en va de même que pour l'anguille. Un fort déficit en juvéniles est à souligner. Avec 5 et 20 truites par 100 m², respectivement sur axes et affluents, la Haute-Normandie se positionne au-dessous de la moyenne française.



La truite fario, gravure de 1785

Une nouvelle réglementation pour rétablir la libre circulation des poissons migrateurs

Douze rivières ont été classées "rivières à migrateurs" par le décret du 27 avril 1995, conformément à l'article L. 232-6 du Code rural ([carte des rivières classés migrateurs](#)). La liste des espèces migratrices a été arrêtée le 18 avril 1997 et publiée dans le JO du 16 mai 1997. Il s'agit du saumon, de la truite fario, de la lamproie marine, de la lamproie fluviatile et de l'anguille. L'état des peuplements de poissons migrateurs devrait s'améliorer avec ce classement récent des cours d'eau.

Sur les 500 km de ces douze rivières, les trois-quarts ne sont pas accessibles aux poissons migrateurs du fait d'ouvrages non compatibles avec leur libre circulation. 204 ouvrages sont concernés. Il s'agit aussi bien de moulins, turbines, piscicultures, que de vannages agricoles et de seuils résiduels.

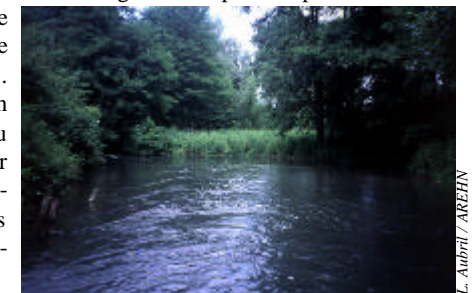
Nombre de barrages concernés par l'arrêté :

Andelle	13
Béthune	8
Bresle	54
Calonne	5
Durdent	13
Eaulne	7
Risle	40
Saône	16
Scie	16
Valmont	10
Varenne	13
Yères	9

Le restauration des rivières et des populations de migrateurs impliquent, d'une part, que l'on libère le passage des poissons, en ouvrant le maximum d'ouvrages, notamment ceux qui ont perdu leur fonction autorisée, et d'autre part, que l'on ne construise des passes-à-poissons que lorsque l'ouverture n'est pas possible. Chaque propriétaire est responsable de son ouvrage et de son bon fonctionnement. Il peut néanmoins déléguer la maîtrise d'ouvrage à un syndicat qui regroupera et traitera plusieurs cas en même temps. Des subventions peuvent être accordées par l'Agence de l'eau, l'Etat, la Région, Le Département, dans le respect de la réglementation et du [Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#) (Sdage) du Bassin Seine-Normandie. La priorité sera donnée à l'ouverture des barrages et à la reconquête d'une rivière fonctionnelle plutôt qu'à l'équipement lourd de type passe-à-poissons.

Le rôle économique des poissons migrateurs

Quand le cycle biologique peut fonctionner — Arques et Bresle —, les remontées et les captures sont importantes. C'est le signe d'un excellent potentiel. Cinq tonnes de salmonidés migrateurs sont aujourd'hui capturés en Seine-Maritime, par les filets côtiers et les pêcheurs à la ligne. Cette pêche représente un flux économique de 1,5 million de francs par an. Une restauration des cours d'eau multiplierait par 3 à 5 les remontées, les captures et le flux économique induit.



Frayère à salmonidés.

Chiffres-clés en Haute-Normandie

12 rivières classées « rivières à migrateurs » représentant 500 km
204 ouvrages empêchent la libre circulation des poissons migrateurs
Les trois-quarts des cours classés sont inaccessibles à ces poissons
5 tonnes de salmonidés migrateurs sont capturés chaque année en Seine-Maritime

Source : plaquette « Rétablir la libre circulation des poissons migrateurs »